

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 3 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut conseil des professions paramédicales**

NOR : SSAH2030386A

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I, l'alinéa 20 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Véronique MARIN LA MESLEE, Fédération Union nationale des syndicats autonomes – UNSA santé et sociaux (suppléant). »

2° Au III,

a) Les deux premiers alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Amélie ROUX, Fédération hospitalière de France (titulaire).

« Stéphane Michaud, Fédération hospitalière de France (suppléant) ».

b) Les alinéas 5 et 6 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Guillaume OLRYS, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant).

« Laurence MIKANO, Fédération de l'hospitalisation privée (suppléant). »

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*

GUY BOUDET